

Département des Côtes d'Armor
Arrondissement de Dinan
Commune de Languédias

DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE DE LANGUEDIAS
SEANCE DU MARDI 26 FEVRIER 2019

.....

L'an deux mil dix-neuf, le vingt-six février, à vingt heures, le conseil municipal, légalement convoqué, s'est réuni en session ordinaire sous la présidence de Jérémy DAUPHIN, Maire.

Nombre de conseillers en exercice : 10, Présents : 08, Votants : 08

Date de convocation et d'affichage : 21 Février 2019

Etaient présents : Jérémy DAUPHIN, Jean-Yves NEDELLEC, Anne JEHANNO, Marina DEROUILLAC, Graziella WERNER, Hélène DANIEL, Christian GICQUEL, Amans GAUSSEL

Etaient Absents : Kerry WALLACE, Jérôme THOMAS,

A été élue secrétaire de séance : Hélène DANIEL

IME Bel-Air

Deux élèves de L'IME de Bel Air (Solène et Dylan), accompagnés de Mmes Poilvé et Laguitton sont venus présenter au Conseil Municipal le livre qu'ils viennent d'écrire "Grandir, toute une histoire". Il a été écrit et illustré par plusieurs élèves de l'IME et est le fruit d'un travail de plus d'un an et demi. A partir d'ateliers d'écriture créative et d'expressions, les jeunes ont pu aborder les thèmes de l'adolescence, des émotions et de l'épilepsie.

La vente leur permettra de participer au salon de livre jeunesse à Beaugency près d'Orléans fin mars. Ils y tiendront un stand parmi les autres auteurs et illustrateurs jeunesse.

Plusieurs journées dédicaces ont lieu dans différentes librairies de la région de Dinan.

Adoption du procès-verbal de la précédente

Monsieur le Maire donne lecture à l'assemblée du procès-verbal de la réunion précédente et demande si un complément ou des modifications doivent être apportés.

Le procès-verbal est adopté

Séance du Mardi 26 Février 2019 – 2019/002-001 **Objet : Approbation du Compte de Gestion 2018 * Budget Commune**

M. Jean-Yves NEDELLEC, 1^{er} adjoint présente à l'assemblée le compte de gestion pour la commune établi par Mme la Trésorière de Jugon –Commune Nouvelle pour l'année 2018. Les résultats sont identiques à ceux du compte administratif « budget commune ». Après en avoir délibéré, le conseil municipal à l'unanimité des membres présents adopte le compte de gestion de la commune.

Séance du Mardi 26 Février 2019 – 2019/002-002 **Objet : Vote du Compte Administratif 2018 Budget Commune**

Le conseil municipal après avoir approuvé le compte de gestion du Trésorier se fait présenté par M. Jean-Yves NEDELLEC, adjoint, le compte administratif 2018 dressé par M. Jérémy DAUPHIN, Maire :

Section de FONCTIONNEMENT

Dépenses	317 094.99
Recettes	404 187.63
Excédents reportés	20 000.00
Excédent de fonctionnement de clôture	107 092.64 €

Section d'INVESTISSEMENT

Déficit 2017	8 448.49
Dépenses	162 594.38
Recettes	210 831.29
Excédent d'investissement de clôture	39 788.42 €

Reste à réaliser (dépenses) 107 990 €
Reste à réaliser (recettes) 46 000 €

Monsieur le Maire ne participe pas au délibéré et au vote.

Le résultat du vote est le suivant

Votants : 7 Pour 7 *contre 0 *abstention 0

Séance du Mardi 26 Février 2019 – 2019/002-003 Objet : **Approbation du Compte de Gestion 2018* Lotissement « Domaine Pierre DUTHILLEUL »**

M. Jean-Yves NEDELLEC, 1^{er} adjoint présente à l'assemblée le compte de gestion pour le lotissement communal « Domaine Pierre DUTHILLEUL » établi par Mme la Trésorière de Juron – Commune Nouvelle pour l'année 2018. Les résultats sont identiques à ceux du compte administratif « budget annexe lotissement ».

Après en avoir délibéré, le conseil municipal à l'unanimité des membres présents adopte le compte de gestion du lotissement communal « Domaine Pierre DUTHILLEUL ».

Séance du Mardi 26 Février 2019 – 2019/002-004 Objet : **Vote du Compte Administratif 2018* Lotissement « Domaine Pierre DUTHILLEUL »**

Le conseil municipal après avoir approuvé le compte de gestion du Trésorier se fait présenté par M. Jean-Yves NEDELLEC, adjoint, le compte administratif 2018 dressé par M. Jérémy DAUPHIN, Maire :

Section de FONCTIONNEMENT

Dépenses 88 587.73
Recettes 88 587.73

Section d'INVESTISSEMENT

Dépenses 88 587.73
Recettes 88 587.73

Monsieur le Maire ne participe pas au délibéré et au vote.

Le résultat du vote est le suivant :

Votants:7 Pour 7 *contre 0*abstention 0

Séance du Mardi 26 Février 2019 – 2019/002-005 Objet : **Attributions des subventions Année 2019**

M. le Maire rappelle les dispositions prises lors de la réunion du 19 juin 2018.

Ils proposent de procéder à l'attribution des subventions pour l'année 2019.

Le conseil municipal, après avoir entendu l'exposé de M. le Maire, en avoir débattu et délibéré décide :

- De verser aux associations communales suivantes qui en auront fait la demande écrite une subvention de 100€. Si ces dernières organisent une ou des manifestations ouvertes à tous, elles bénéficieront d'une subvention supplémentaire de 50 €.

Liste des associations communales pouvant bénéficier de la subvention de 100€ (si demande écrite) et 50 € supplémentaire si elles organisent une ou des manifestations ouvertes à tous

- Association des Parents d'Elèves du Regroupement Pédagogique Languédias-Mégrit-Trédias
 - Comité des Fêtes
 - Club de l'amitié
 - La Société de Chasse
 - Association « Le Cœur Y Est »
 - Association « Languédias Patrimoine en Poudouvre
 - Association Mille Pattes
 - L'Aronde
- D'attribuer une subvention de 30 € aux familles de la commune lorsque leurs enfants participeront à des voyages ou des sorties scolaires et lorsqu'ils effectueront dans le cadre de leurs études une formation professionnelle (stage en entreprise) à l'étranger et ce jusque l'âge de 18 ans.

La subvention sera versée à la famille dès réception de l'attestation de présence délivrée par l'établissement où le jeune est scolarisé.

- Que les crédits nécessaires seront inscrits au budget primitif de 2019

Séance du Mardi 26 Février 2019 – 2019/002-006 **Objet : LOGICIELS ET PRESTATIONS DE SERVICES - SECRETARIAT DE LA MAIRIE**

M. le Maire signale à l'assemblée que le contrat d'acquisition de logiciels et de prestations de services arrive à échéance fin mars.

Il fait part de la proposition de renouvellement de la Sté SEGILOG Berger Levraut de la Ferté-Bernard pour une durée de trois ans et demande à chacun de s'exprimer.

Le conseil municipal, après avoir pris connaissance de tous les éléments du dossier, en avoir débattu et délibéré, à l'unanimité donne :

- Son accord pour le renouvellement du contrat d'acquisition de logiciels et de prestations de services.
- Pouvoir à M. le Maire pour signer le contrat n° 2019.01.0184.03.000.M00.006104 d'acquisition de logiciels et de prestation de services auprès de la Sté SEGILOG Berger Levraut et tout autre document relatif à ce dossier.

Séance du Mardi 26 Février 2019 – 2019/002-007 **Objet : Petit Presbytère – Révision du loyer**

M. le Maire rappelle les dispositions prises lors de la séance du 19 Octobre 2017 concernant le loyer du bâtiment communal situé au « 4 le Presbytère », entre autres :

- ✓ que le montant du loyer est de 450 €.
- ✓ Qu'il est révisé chaque année au 1^{er} janvier, en proportion des variations de l'indice du coût de la construction (référence 3^{ème} trimestre) publié par l'INSEE sans qu'il soit nécessaire de procéder à une quelconque notification.

Il signale qu'après révision le loyer s'élève à 457.06€

Il propose de revoir les conditions de révision et demande à chacun de s'exprimer quant à la suite à donner.

Le conseil municipal après avoir entendu l'exposé de M. le Maire, après avoir pris connaissance de tous les éléments du dossier, en avoir débattu et délibéré décide:

- De revenir au loyer d'origine de 450 € à compter du 1^{er} mars 2019 pour une durée d'un an.
- Qu'un avenant au bail signé le 12 juin 2018 sera rédigé par la mairie.
- Qu'un titre sera émis mensuellement par la commune.
- Que les charges d'eau, d'électricité, de téléphone, etc. seront directement acquittées par le locataire.
- Que le locataire s'engagera à couvrir par une assurance les risques d'incendie, dégâts des eaux, bris de glaces, accidents etc... Il devra également faire assurer de manière suffisante son mobilier.
- Donne pouvoir à M. le Maire pour signer le bail et tout autre document nécessaire pour mener à bien cette décision.

Séance du Mardi 26 Février 2019 – 2019/002-008 **Objet : Mise à disposition de Personnel**

M. le Maire rappelle qu'avec la commune de Trébédan, il a été décidé d'acquérir de moitié un désherbeur mécanique.

Il fait part :

- des rencontres avec les élus et les agents des deux communes en vue d'une mutualisation des moyens humains,
- de l'accord des agents communaux titulaires, M. Alain VIOT et M. Eloi KIROFFO pour être mis à disposition de la commune de Trébédan de manière ponctuelle de préférence le jeudi pour l'entretien du cimetière et des chemins.

Il précise qu'il convient de signer une convention de mise à disposition de personnel, d'adresser un dossier pour avis à la Commission Administrative Paritaire et présente le projet de convention.

Le Conseil Municipal, après avoir entendu l'exposé du Maire, en avoir débattu et délibéré :

Emet un avis favorable concernant la démarche de mise à disposition de personnel telle qu'indiquée ci-dessus et valide le projet de convention de mise à disposition pour les agents titulaires.

Donne :

- Son accord, si la commission administrative paritaire de catégorie C émet un avis favorable pour que la convention soit signée entre la commune de Trébédan et celle de Languédias pour une durée de 3 ans.
- Pouvoir à M. le Maire pour signer le dossier de demande de mise à disposition de personnel et tous les documents nécessaires concernant cette affaire (convention entre les communes, arrêté de mise à disposition etc.).

Objet : Acquisition de Matériel – Four pour le restaurant scolaire

M. Le Maire donne la parole à M. Jean-Yves NEDELLEC, 1^{er} adjoint en charge de ce dossier qui signale qu'il est nécessaire d'acquérir un nouveau four pour le restaurant scolaire.

Il fait part des devis qu'il a en sa possession (chaque conseiller en a été destinataire par courriel) et propose de ne pas délibérer ce jour car il est en attente de précisions techniques complémentaires.

A l'unanimité, le conseil décide d'inscrire ce sujet lors de la prochaine réunion qui aura lieu le jeudi 28 Mars.

Objet : Démocratie coopérative

La parole est donnée à M. Aman GAUSSEL.

Nous sommes déjà une commune où la démocratie est bien ancrée : forts taux de participation aux élections, réunions publiques annuelles, grande disponibilité de l'équipe élue, engagement auprès des associations, etc. La dimension participative est une évidence, et avant chaque aménagement important nous avons pris l'avis des habitant-e-s qui voulaient bien nous le donner.

Voyant venir la fin du mandat et les questions de transmission à l'équipe suivante, Amans propose de faire encore un pas plus loin dans cette direction : c'est l'intention du projet "Démocratie coopérative", qui a été repoussé plusieurs fois faute de temps et étant données les autres priorités d'action du conseil. À cette fin, une demie-journée de travail préparatoire avec le maire a eu lieu, où les 3 volets du projet ont été présentés et on a commencé à renseigner surtout le premier. Si ce premier volet "prend", à voir comment les deux autres pourront s'articuler.

Pour l'éprouver, Amans présente rapidement le travail accompli sur un outil visuel de management coopératif : tableau de triage et de gouvernance. On teste une "réunion de triage" dans sa forme habituelle pour voir si ça prend : tour d'inclusion, rapide passage en revue de l'ensemble des projets en cours, relevé des tensions que ça soulève et traitement en mode "action / projet", et tour de clôture. Les retours sont positifs, à voir comment intégrer cet outil au travail du conseil de façon fluide.

Amans élabore une proposition pour la suite.

Séance du Mardi 26 Février 2019 – 2019/002-009 **Objet : Redynamisation du centre bourg, Phase 2- Aménagement de la voirie et du carrefour central**

M. le Maire rappelle que par délibération en date du 05 novembre 2019, le conseil municipal a sollicité l'aide financière du Conseil Départemental au titre des « amendes de Police » et a lui a donné pouvoir pour signer la convention d'occupation du domaine public.

Il signale :

- Qu'il vient de recevoir la convention à signer
- Que dans l'article 5 – Dispositions financières, il est précisé que la couche de roulement sur les sections des R.D n° 61 et 89 correspondants aux aménagements cités dans le document seront réalisés par la commune dans le cadre de travaux sur mandat dont une convention séparée définira les modalités.

Le conseil municipal, après avoir entendu l'exposé de M. le Maire, avoir pris connaissance de la convention, de tous les éléments du dossier, en avoir débattu et délibéré :

- ✓ Valide le présent document et autorise M. le Maire à le signer ainsi que la convention qui suivra relative aux dispositions de l'article 5 –Dispositions financières.
- ✓ Donne pouvoir à M. le Maire pour prendre les décisions et signer tous les documents nécessaires pour mener à bien ce dossier.

Dinan Agglomération

M. Le Maire fait un compte-rendu succinct des dernières décisions prises.

Séance du Mardi 26 Février 2019 – 2019/002-010 **Objet : Achat de livres**

« Grandir, toute une histoire »

Suite à la présentation en début de conseil du livre "Grandir, toute une histoire", écrit par quelques jeunes de l'IME de Bel-Air, situé sur Languédias, M. le Maire propose d'en acheter 10 pour la commune.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents :

- Emet un avis favorable pour l'achat de 10 livres au prix unitaire de 10 €.

Questions diverses

Aménagement Poste Administratif

M. le Maire rappelle que par délibération en date du 15 janvier 2019, le conseil a donné son accord pour acquérir le matériel nécessaire permettant d'améliorer les conditions de travail et pour solliciter le FIPHFP pour une aide financière.

Il signale qu'une subvention de 1 350€ a été octroyée par le FIPHFP.

Espace intergénérationnel

Mme Hélène DANIEL, fait part de son mécontentement face aux incivilités commises à l'espace intergénérationnel (mégots de cigarettes, déchets etc.).

Grand débat : Réunion publique

M. le Maire fait un compte rendu rapide aux élus qui n'étaient pas présents à la réunion du vendredi 22 février 2019.

Projet

M. le Maire donne la parole à Mme Sarah COQUIN de la Noé-Rieux qui présente son projet de construire des habitats légers et les modes de vie autonomes.

Réunion de Conseil

Le Mercredi 24 Avril 2019 à 20 h

L'ordre du jour étant clos, aucune autre question diverse abordée,

La séance est levée à 21 h 45.

Ainsi délibéré en séance, le jour, mois et an que dessus.

Le Maire, Jérémie DAUPHIN

IME Bel-Air Présentation livres

Adoption du procès-verbal de la précédente

Séance du Mardi 26 Février 2019 – 2019/002-001 **Objet : Approbation du Compte de Gestion 2018 ***

Budget Commune

Séance du Mardi 26 Février 2019 – 2019/002-002 **Objet : Vote du Compte Administratif 2018 Budget Commune**

Séance du Mardi 26 Février 2019 – 2019/002-003 **Objet : Approbation du Compte de Gestion 2018***

Lotissement « Domaine Pierre DUTHILLEUL »

Séance du Mardi 26 Février 2019 – 2019/002-004 **Objet : Vote du Compte Administratif 2018*Lotissement « Domaine Pierre DUTHILLEUL »**

Séance du Mardi 26 Février 2019 – 2019/002-005 **Objet : Attributions des subventions**

Année 2019

Séance du Mardi 26 Février 2019 – 2019/002-006 **Objet : LOGICIELS ET PRESTATIONS**

DE SERVICES - SECRETARIAT DE LA MAIRIE

Séance du Mardi 26 Février 2019 – 2019/002-007 **Objet : Petit Presbytère – Révision du loyer**

Séance du Mardi 26 Février 2019 – 2019/002-008 **Objet : Mise à disposition de Personnel**

Objet : Acquisition de Matériel – Four pour le restaurant scolaire

Objet : Démocratie coopérative

Séance du Mardi 26 Février 2019 – 2019/002-009 **Objet : Redynamisation du centre bourg, Phase 2- Aménagement de la voirie et du carrefour central**

Dinan Agglomération

Séance du Mardi 26 Février 2019 – 2019/002-010 **Objet : Achat de livres « Grandir, toute une histoire »**

Questions diverses : Aménagement Poste Administratif*Espace intergénérationnel*Grand débat Réunion publique *Projet*Réunion de Conseil

SIGNATURES

Jean-Yves NEDELLEC 1 ^{er} Adjoint	Graziella WERNER 2 ^{ème} Adjointe	Christian GICQUEL 3 ^{ème} Adjoint	Anne JEHANNO
Marina DEROUILLAC	Jérôme THOMAS	Hélène DANIEL	Kerry SHEPPARD
Amand GAUSSEL			